



Délibération du conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du jeudi 30 mai 2024

Objet : Nouvelles maquettes de licence pour la rentrée 2025.

LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Approuve les nouvelles maquettes de licence ainsi que le règlement des examens de la licence AES qui entreront en vigueur à la rentrée 2025 tels qu'ils figurent en annexe.

Membres présents et représentés : 27

Vote : Unanimité

Paris, le **26 JUIN 2024**

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le **26 JUIN 2024**

Transmis au recteur, chancelier des universités, le **26 JUIN 2024**



Conseil des études et de la vie étudiante du 30 mai 2024

OFFRE DE FORMATION 2025

- P. 2 Licence Droit
- P 14 Licence Administration publique
- P 15 Licence Gestion
- P 27 Licence Information-communication
- P 34 Licence Administration économique et sociale
- P 37 Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- P 39 Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes
- P 41 Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit spécialité collaborateur de commissaire de justice
- P 44 Règlement des études et des examens de la licence AES

LICENCE DROIT

ENSEIGNEMENTS

1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction historique au droit
- Institutions judiciaires et administratives

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières au choix :

- Problèmes économiques contemporains
- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité
- Legal Cultures

Les matières « Problèmes économiques contemporains » et « Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité » se composent de 30h de CM. La matière « Legal Cultures » se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, elle n'est pas évaluée au premier semestre.

SEMESTRE 2

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2
- Histoire du droit et des institutions

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. Les matières « Droit constitutionnel 2 » et « Histoire du droit et des institutions » se composent de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Relations internationales
- Grands problèmes juridiques contemporains

La matière « Relations internationales » se compose de 30h de CM et la matière « Grands problèmes juridiques contemporains » de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière au choix :

- Économie politique
- Science politique
- Histoire du droit des personnes et des biens

Chaque matière se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais (18h TD)

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1) portant sur l'ensemble de l'année.

Règles spécifiques de 1^{ère} année

Le cours « Legal Cultures » est partagé entre plusieurs enseignants titulaires (Droit privé + Droit public + Histoire du droit).

Le cours « Grands problèmes juridiques contemporains » porte notamment sur les questions juridiques liées à la transition numérique et à la transition environnementale. Le cours est partagé entre plusieurs enseignants titulaires (Droit privé + Droit public + Histoire du droit).

2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

UEF3 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC3 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Histoire du droit des obligations
- Introduction au droit européen

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix :

- Principes généraux du procès
- Philosophy of Law
- Gestion et comptabilité de l'entreprise

Les matières « Principes généraux du procès » et « Gestion et comptabilité de l'entreprise » se composent de 30h de CM. La matière « Philosophy of Law » se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 4

UEF4 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative
- Droit pénal général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC4 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Introduction au droit international public

La matière se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Activités de l'entreprise
- Histoire du droit pénal
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 2^{ème} année

3ÈME ANNÉE

OPTION DROIT PRIVÉ

SEMESTRE 5

UEF5 (coefficent 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficent 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

UEC5 (coefficent 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficent 1).

1 matière au choix :

- Droit international public
- Droit des biens publics
- Histoire du droit des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficent 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficent 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficent 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation

- Libertés fondamentales
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

OPTION DROIT PRIVÉ ET DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

UEF5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Droit international privé
- Contrats spéciaux *ou* Droit des biens publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Contrats spéciaux *ou* Droit des biens publics

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit international privé
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit constitutionnel approfondi
- Philosophie du droit

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix :

- Histoire du droit des affaires
- Histoire du droit administratif

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit économique européen
- Droit spécial des sociétés

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

OPTION DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

UEF5 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

UEC5 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD à choix (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit constitutionnel approfondi
- Philosophie du droit
- Contrats spéciaux
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Histoire du droit administratif

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coeffcient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 1).

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen
- Droit de la fonction publique
- Droit spécial des sociétés
- Droit du travail – Relations collectives

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Liste des matières obligatoires du tronc commun à choisir en UEF ou UEC pour toutes les options :

Semestre 5 :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne

Semestre 6 :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation

- Libertés fondamentales
- Histoire des droits fondamentaux *ou* Histoire du droit de la famille

Liste des combinaisons de matières d'UEF autorisées :

Option Droit privé

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Droit du travail - Relations individuelles
2. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
3. Procédure civile, Droit du travail -Relations individuelles, Contrats spéciaux
4. Droit international privé, Procédure civile, Droit commun des sociétés
5. Droit international privé, Procédure civile, Contrats spéciaux
6. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Droit du travail -Relations individuelles
7. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
8. Droit commun des sociétés, Droit du travail -Relations individuelles, Contrats spéciaux

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Procédure pénale
2. Régime général de l'obligation, Droit de la famille
3. Régime général de l'obligation, Droit du travail – Relations collectives
4. Régime général de l'obligation, Droit spécial des sociétés
5. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit du travail – Relations collectives, Droit spécial des sociétés
8. Droit spécial des sociétés, Droit fiscal
9. Procédure pénale, Droit du travail – Relations collectives
10. Procédure pénale, Droit de la famille

Option Droit privé et Droit public

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit de l'Union européenne, Contrats spéciaux
2. Procédure civile, Contrats spéciaux, Droit des biens publics
3. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Droit international privé
4. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
5. Droit de l'Union européenne, Droit international privé, Contrats spéciaux
6. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit international privé
7. Droit international public, Droit international privé, Droit commun des sociétés
8. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
2. Régime général de l'obligation, droit économique européen
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Procédure pénale, Libertés fondamentales
5. Droits du travail - Relations collectives, Droit économique européen
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit de la famille, Libertés fondamentales

Option Droit public

Semestre 5

1. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit constitutionnel approfondi
2. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit des biens public
3. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit constitutionnel approfondi
4. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit commun des sociétés

5. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés
6. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Procédure civile

Semestre 6

1. Droit fiscal, Libertés fondamentales
2. Libertés fondamentales, Procédure pénale
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Droit économique européen, Droit fiscal
5. Libertés fondamentales, Droit économique européen
6. Droit fiscal, Régime général des obligations

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

ENSEIGNEMENTS

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Introduction à la méthodologie juridique	4h									
Droit constitutionnel général	48h	36h	2	7	CM : écrit en 3H TD: CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1
Droit administratif général	48h	36h	2	7	CM : écrit en 3H TD: CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1
Macroéconomie politiques économiques	48h	36h	2	7	CM : écrit en 3H TD: CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1
Science politique	30h		1	3	Ecrit 3h	20	1	Ecrit 3h	20	1
Droit international public	30h		1	4	Ecrit 3h	20	1	Ecrit 3h	20	1
Anglais S5		24h	1	2	CC DA*: Oral ou écrit	20 20	1 1	Oral ou écrit	20	1

*Dispensé d'assiduité

SEMESTRE 6

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Droit constitutionnel de la Ve République	42h	24h	2	7	Écrit 3h TD: CC	20	1	Écrit 3h	20	1
Droit administratif général et droit administratif des biens	42h	24h	2	7	Écrit 3h TD: CC	20	1	Écrit 3h	20	1
Finances publiques et principes généraux du droit fiscal	42h	24h	2	7	Écrit 3h TD: CC	20	1	Écrit 3h	20	1
Droit européen	30h		1	4	Écrit 3h	20	1	Écrit 3h	20	1
Problèmes politiques et sociaux contemporains	30h		1	3	Écrit 3h	20	1	Écrit 3h	20	1
Anglais S6		20h	1	2	CC DA*: Oral ou écrit	20 20	1 1	Oral ou écrit	20	1

*Dispensé d'assiduité

LICENCE GESTION

ENSEIGNEMENTS

1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

UE1 - Fondamentaux de la gestion et du management (coefficient 1 - 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Principes généraux et digitalisation du pilotage	30h		4
Études de cas et learning expeditions	15h		2
Environnement économique de l'entreprise	15h		2

UE2 - Outils et langages pour la transformation digitale (coefficient 1 - 22 ECTS)

6 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
CMS et langages web 1	22,5h	20h	4
Environnement open source 1	15h		2
Bases de données 1	22,5h	20h	5
Développement d'applications mobiles 1	15h	10h	3
Statistiques et analyses de données d'entreprises	22,5h		4
Droit du multimédia	25h		4

SEMESTRE 2

UE3 - Expression, comportements, langue vivante (anglais) (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Expression écrite	22,5h	10h	4
Expression orale et maîtrise du comportement	22,5h		3
Anglais des affaires et informatique 1		30h	3

UE4 - Management, pilotage de projet (coefficient 1 - 14 ECTS)

4 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Action managériale	22,5h		4
Méthodes de design thinking	22,5h		3
Management de projets	22,5h		3
Comptabilité générale et analytique 1	22,5h	20h	4

UE5 - Réalisation et soutenance de projets de fin d'année (coefficient 2 - 6 ECTS)

1 matière obligatoire :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Suivi de réalisation de projets de fin d'année 1	22,5h	20h	6

Règles spécifiques de 1^{ère} année

Pour les apprentis : la formation en alternance s'effectue 2,5 jours en entreprise et 2,5 jours à l'université.

2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

UE1 - Fondamentaux de la gestion et du management (coefficient 1 - 12 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Statistiques et analyses de données d'entreprises	22,5h	10h	4
Communication digitale d'entreprise	22,5h	10h	4
Principes généraux et digitalisation du pilotage d'entreprise	30h		4

UE2 - Outils et langages pour la transformation digitale (coefficient 1 - 18 ECTS)

6 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
CMS et langages web 2	15h	10h	3
Environnement open source 2	15h		2
Programmation et développement d'applications 1	22,5h	20h	4
Développement d'applications mobiles 2	22,5h	10h	4
Economie du numérique	25h		3
Bases de données 2	15h	10h	2

SEMESTRE 4

UE3 - Expression, comportements, langue vivante (anglais) (coefficient 1 - 11 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Expression écrite, expression orale	22,5h	10h	5
Anglais des affaires en informatique 2	30h		3
Etudes de cas et learning expéditions	22,5h		3

UE4 - Management, pilotage de projet (coefficient 1 - 13 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Gestion de production et logistique	22,5h		4
Comptabilité générale et analytique 2	22,5h	10h	5
Gestion de projet	22,5h		4

UE5 - Réalisation et soutenance de projets de fin d'année (coefficient 2 - 6 ECTS)

1 matière obligatoire :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS

Suivi de réalisation de projets de fin d'année 2	22,5h	20h	6
--	-------	-----	---

Règles spécifiques de 2^{ème} année

Pour les apprentis : la formation en alternance s'effectue 2,5 jours en entreprise et 2,5 jours à l'université.

3ÈME ANNÉE

SPECIALITE DISTRIBUTION, LOGISTIQUE ET DIGITALISATION

SEMESTRE 5

UEF1 (coefficient 1 - 6 ECTS)

2 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Analyse de l'environnement économique, social et institutionnel	25h		3
Politique générale de l'entreprise	25h		3

UEF2 (coefficient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Comptabilité générale et analytique	25h		3
Création d'entreprise et Business plan	25h		3
Contrôle de gestion	25h		3

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Systèmes d'information : outils informatiques et développement logiciel	50h		4
Culture générale	25h		3
Anglais		50h	3

SEMESTRE 6

UEF3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Stratégie de Marketing des services de distribution	25h		4
Management de projet et commercialisation	25h		3
Stratégie des entreprises de distribution et logistique	20h		3

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Droit des Affaires	20h		2,5

Négociation	20h		2,5
Management des ressources humaines et de la force de vente	20h		2,5
Comportement du consommateur au point de vente et Merchandising	20h		2,5

UEP1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Mémoire

UEP2 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Projet suivi par un tuteur

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Pour les apprentis : la formation en alternance s'effectue 2,5 jours en entreprise et 2,5 jours à l'université.

35h de voyage d'étude à l'étranger

SPECIALITE SYSTEMES D'INFORMATION ET RESEAUX

SEMESTRE 5

UEF1 (coefficient 1 - 6 ECTS)

2 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Analyse de l'environnement économique, social et institutionnel	25h		3
Politique générale de l'entreprise	25h		3

UEF2 (coefficient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Comptabilité générale et analytique	25h		3
Création d'entreprise et Business plan	25h		3
Contrôle de gestion	25h		3

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Systèmes d'information : outils informatiques et développement logiciel	50h		4
Culture générale	25h		3
Anglais		50h	3

SEMESTRE 6

UEF3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Programmation, langages objet et développement d'applications 3	15h	10h	4
Mathématiques appliquées à l'informatique	15h	10h	3
Développement d'applications mobiles 3	25h		3

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Modélisation informatique	25h		4
Outils de traitement de données	25h		3
Numérique et développement durable	25h		3

UEP1 (coefficient 2 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Mémoire

UEP2 (coefficient 2 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Projet suivi par un tuteur

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Pour les apprentis : la formation en alternance s'effectue 2,5 jours en entreprise et 2,5 jours à l'université.

35h de voyage d'étude à l'étranger

SPECIALITE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT ET ACHAT DIGITAL**SEMESTRE 5****UEF1 (coefficient 1 - 6 ECTS)**

2 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Analyse de l'environnement économique, social et institutionnel	25h		3
Politique générale de l'entreprise	25h		3

UEF2 (coefficient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Comptabilité générale et analytique	25h		3
Création d'entreprise et Business plan	25h		3
Supply Chain Management	25h		3

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Systèmes d'information : outils informatiques et développement logiciel	50h		5
Culture générale	25h		3
Anglais		25h	2

SEMESTRE 6**UEF3 (coefficient 1 - 10 ECTS)**

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Management des Operations Logistiques et achat	30h		4
Achat de service de sous-traitance	15h		2
Marketing achat et achats responsables	30h		4

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Gestion des stocks et des approvisionnements	30h		3
Analyse pratique d'achats et achats matières	30h		2
Audit et évaluation des fournisseurs		15h	2

Communication professionnelle	15h	2
Green Supply Chain Management	20h	1

UEP1 (coeffcient 2 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Mémoire

La matière est évaluée par une note de soutenance sur 20 (coeffcient 2).

UEP2 (coeffcient 2 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Projet tutoré et gestion de projet

La matière se compose de 50h de TD.

La matière est évaluée par une note de soutenance sur 20 (coeffcient 2).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Formation en alternance : 2,5 jours en entreprise et 2,5 jours à l'université.

35h de voyage d'étude à l'étranger

La spécialité Supply Chain Management et Achat Digital est réalisé en partenariat avec l'IUMM en France et l'Université Tuong Mai au Viet-Nam.

SPECIALITE GESTION ET COMPTABILITE INDUSTRIELLE

SEMESTRE 5

UEF1 (coefficient 1 - 6 ECTS)

2 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Analyse de l'environnement économique, social et institutionnel	25h		3
Politique générale de l'entreprise	25h		3

UEF2 (coefficient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Comptabilité générale et analytique	25h		3
Création d'entreprise et Business plan	25h		3
Contrôle de gestion	25h		3

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Systèmes d'information : outils informatiques et développement logiciel	50h		4
Culture générale	25h		3
Anglais		50h	3

SEMESTRE 6

UEF3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Techniques comptables approfondies	30h		4
Gestion de trésorerie	15h		2
Gestion financière	30h		4

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS
Droit des sociétés et droit fiscal	30h		3
Comptabilité industrielle	30h		2
Audit	15h		2

Communication professionnelle	15h		2
Business english and accounting management	20h		1

UEP1 (coefficient 2 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Mémoire

La matière est évaluée par une note de soutenance sur 20 (coefficient 2).

UEP2 (coefficient 2 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Projet tutoré et gestion de projet

La matière se compose de 15h de CM.

La matière est évaluée par une note de soutenance sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Formation en alternance : 2,5 jours en entreprise et 2,5 jours à l'université.

35h de voyage d'étude à l'étranger

LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

ENSEIGNEMENTS

1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

UEF1 (coeffcient 1 - 16 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction aux médias et au journalisme (8 ECTS)
- Introduction aux sciences de l'information et de la communication (8 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC1 (coeffcient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Libertés publiques (2,5 ECTS)
- Communication des organisations (2,5 ECTS)
- Management des organisations (4 ECTS)

Les matières « Libertés publiques » et « Communication des organisations » se composent de 18h de CM. La matière « Management des organisations » se compose de 24h de CM.

UEM1 (coeffcient 1 - 5 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (2 ECTS)
- Certification de compétences numériques PIX (2 ECTS)
- Méthodologie universitaire et de recherche documentaire (1 ECTS)

Les matières « Anglais spécialisé médias » et « Certification de compétences numériques PIX » se composent de 18h de TD. La matière « Méthodologie universitaire et de recherche documentaire » se compose de 15h de TD (dont 7h30 en BU).

SEMESTRE 2

UEF2 (coeffcient 1 - 16 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Histoire des technologies de communication (8 ECTS)
- Introduction à la sémiologie (8 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC2 (coefficient 1 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Relations internationales (4 ECTS)
- Science politique (4 ECTS)

Chaque matière se compose de 30h de CM.

UEM2 (coefficient 1 - 6 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (2 ECTS)
- Certification de compétences numériques PIX (2 ECTS)
- Atelier d'écriture journalistique (2 ECTS)

Les matières « Anglais spécialisé médias » et « Certification de compétences numériques PIX » se composent de 18h de TD. La matière « Atelier d'écriture journalistique » se compose de 15h de TD.

Règles spécifiques de 1^{ère} année

2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

UEF3 (coeffcient 1 - 15 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Enjeux et éthique du numérique (7,5 ECTS)
- Communication politique (7,5 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC3 (coeffcient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Les industries culturelles (3 ECTS)
- Histoire politique de la Vème République (3 ECTS)
- Fondements de la gestion (3 ECTS)

Les matières « Les industries culturelles » et « Histoire politique de la Vème République » se compose de 18h de CM. La matière « Fondements de la gestion » se composent de 24h de CM.

UEM3 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (2 ECTS)
- Atelier de reportage audiovisuel mobile (2 ECTS)
- Atelier d'écriture pour web et réseaux socio numériques (2 ECTS)

La matière « Anglais spécialisé médias » se composent de 18h de TD. Les matières « Atelier de reportage audiovisuel mobile » et « Atelier d'écriture pour web et réseaux socio numériques » se compose de 15h de TD.

SEMESTRE 4

UEF4 (coeffcient 1 - 15 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Internationalisation des programmes de fiction (7,5 ECTS)
- Sociologie de la culture et institutions culturelles (7,5 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC4 (coeffcient 1 - 9 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Institutions et politiques de l'Union Européenne (3 ECTS)
- Introduction au droit de la communication (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

UEM4 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (2 ECTS)
- Atelier de réalisation de podcast (2 ECTS)
- Projet personnel et professionnel – Niveau 1 (2 ECTS)

La matière « Anglais spécialisé médias » se compose de 18h de TD. La matière « Atelier de réalisation de podcast » se compose de 15h de TD. La matière « Projet personnel et professionnel » se compose de 12h de TD.

Règles spécifiques de 2^{ème} année

La scolarité du semestre 3 ou du semestre 4 peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

3ÈME ANNÉE

PARCOURS CLASSIQUE

SEMESTRE 5

UEF5 (coeffcient 1 - 18 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Économie des médias (6 ECTS)
- Histoire des médias (6 ECTS)
- Sociologie des médias (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC5 (coeffcient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Marketing publicitaire (2 ECTS)
- Rhétorique et argumentation (2 ECTS)
- Problèmes sociaux contemporains (5 ECTS)

Les matières « Marketing publicitaire » et « Rhétorique et argumentation » se compose de 18h de CM.
La matière « Problèmes sociaux contemporains » se composent de 36h de CM.

UEM5 (coeffcient 1 - 3 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (1 ECTS)
- Atelier d'écriture journalistique (1 ECTS)
- Projet personnel et professionnel – Niveau 2 (1 ECTS)
- Compétences informationnelles

La matière « Anglais spécialisé médias » se compose de 18h de TD. La matière « Atelier d'écriture journalistique » se compose de 15h de TD. La matière « Atelier de professionnalisation » se compose de 6h de TD. La matière « Compétences informationnelles » se compose de 9h de TD en BU.

SEMESTRE 6

UEF6 (coeffcient 1 - 18 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit et déontologie des médias (6 ECTS)
- Sémiologie des médias (6 ECTS)
- Internationalisation de l'information (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

UEC6 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Cultures médiatiques, consommation et loisirs (3 ECTS)
- Actualité de la recherche en information-communication (1,5 ECTS)
- Anthropologie de la communication (1,5 ECTS)

La matière « Cultures médiatiques, consommation et loisirs » se compose de 36h de CM. Les matières « Actualité de la recherche en information-communication » et « Anthropologie de la communication » se composent de 18h de CM.

UEM6 (coeffcient 1 - 6 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Anglais spécialisé médias (3 ECTS)
- Méthodologie des Sciences Humaines et Sociales (3 ECTS)

La matière « Anglais spécialisé médias » se compose de 18h de TD. La matière « Méthodologie des Sciences Humaines et Sociales » se compose de 15h de TD.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

La scolarité du semestre 5 peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

PARCOURS DOUBLE DIPLOME IFP / INA sup

SEMESTRE 5

UE1 – Culture du métier et du secteur professionnel (13 ECTS)

UE2 – Lectures de l'image et du son (10 ECTS)

UE3 – Du texte, de l'image et du son à l'hypermédia (7 ECTS)

SEMESTRE 6

UE4 – Modélisation d'un système documentaire multimédias (7 ECTS)

UE5 – Recherche, éditorialisation et valorisation de textes, d'images et de sons (5 ECTS)

UE6 – Mémoire de recherche à l'Université (18 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Actualité de la recherche en Sciences de l'information et de la communication (1,5 ECTS)
- Séminaire de méthodologie des Sciences humaines et sociales (3 ECTS)
- Mémoire de recherche (13,5 ECTS)

La matière « Actualité de la recherche en Sciences de l'information et de la communication » se compose de 27h de CM. La matière « Séminaire de méthodologie des Sciences humaines et sociales » se compose de 15h. La matière « Mémoire de recherche » se compose de 50h.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Accord de coopération entre l'Université et l'INA pour la création d'un cursus intégré de niveau licence approuvé par le CA le 13 mars 2024.

Au semestre 5, les étudiants suivent les cours de la 3^{ème} année de Bachelor Documentaliste multimédia gestionnaire de médias et de données (en apprentissage) à INA sup (UE 1, UE2 et UE3).

Au semestre 6, les étudiants suivent les cours de la 3^{ème} année de Bachelor Documentaliste multimédia gestionnaire de médias et de données (en apprentissage) à INA sup (UE4 et UE5) et une partie des cours de 3^{ème} année de Licence Information-Communication à l'Université (UE6).

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Organisation des enseignements

1^{ère} année – semestre 1

180h CM et 81h TD 30 ECTS

UEF 1 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières obligatoires avec TD

- Macroéconomie (CM : 36h et TD : 15h) – 7 ECTS
- Techniques quantitatives (CM : 36h et TD : 18h) – 6 ECTS
- Droit constitutionnel (CM : 36h et TD : 15h) – 7 ECTS

UEC 1 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires

- Introduction à l'étude du droit et droit civil (CM : 36h et 15h TD) – 5 ECTS
- Problèmes économiques contemporains (CM : 36h) – 3 ECTS

1 TD obligatoire

- Anglais (TD : 18h) – 2 ECTS

1^{ère} année – semestre 2

216h CM et 84h TD 30 ECTS

UEF 2 (Coef.2) (20 ECTS)

4 matières obligatoires avec TD

- Microéconomie (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Techniques quantitatives (statistiques) (CM : 36h et TD : 19h30) – 5 ECTS
- Institution administratives (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Mécanismes comptables fondamentaux (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS

UEC 2 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires sans TD

- Histoire économique et sociale de la France contemporaine (CM : 36h) – 4 ECTS
- Cadres juridiques de la vie économique (CM : 36h) – 4 ECTS

1 TD obligatoire

- Anglais, allemand, espagnol, italien ou russe (TD : 19h30) – 2 ECTS

Total 1^{ère} année

Volume horaire par étudiant : 561h (396h CM + 165h TD) (+ 4h de mise à niveau en mathématiques)

2^{ème} année – semestre 1

186h CM et 84h TD 30 ECTS

UEF 3 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières obligatoires avec TD

- Droit civil (les obligations) (CM : 36h et TD : 15h) – 7 ECTS
- Économie monétaire (CM : 36h et TD : 15h) – 7 ECTS

- Techniques quantitatives (CM : 36h et TD : 18h) – 6 ECTS

UEC 3 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires

- Droit pénal (CM : 36h et 15h TD) – 3 ECTS
- Comptabilité nationale (CM : 24h) – 2 ECTS

1 TD obligatoire

- Anglais (TD : 18h) – 2 ECTS
- Informatique (CM : 18h et TD : 18h) – 3 ECTS

2^{ème} année – semestre 2	180h CM et 84h TD	30 ECTS
---	-------------------	---------

UEF 4 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières obligatoires avec TD

- Économie internationale (CM : 36h et TD : 15h) – 7 ECTS
- Droit des affaires (CM : 36h et TD : 15h) – 6 ECTS
- Comptabilité privée (CM : 36h et TD : 15h) – 7 ECTS

UEC 4 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires sans TD

- Finance publiques (CM : 36h) – 3 ECTS
- Problèmes sociaux contemporains (CM : 36h) – 3 ECTS

2 TD obligatoire

- Anglais, allemand, espagnol, italien ou russe (TD : 19h30) – 2 ECTS
- Techniques quantitatives (Mathématiques) (TD : 19h30) – 2 ECTS

Total 2^{ème} année

Volume horaire par étudiant : 534h (366h CM + 168h TD)

3^{ème} année – semestre 1	216h CM et 81h TD	30 ECTS
---	-------------------	---------

UEF 5 (Coef.2) (20 ECTS)

4 matières obligatoires avec TD

- Comptabilité des sociétés (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Droit des affaires 1 (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Gestion financière de l'entreprise (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Sondages techniques quantitatives (CM : 36h et TD : 18h) – 5 ECTS

UEC 5 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires

- Économie européenne (CM : 36h) – 4 ECTS
- Management responsable des organisations et développement durable (CM : 36h) – 4 ECTS

1 TD obligatoire

- Anglais (TD : 18h) – 2 ECTS

3^{ème} année – semestre 2	199h30 CM et 84h TD	30 ECTS
---	---------------------	---------

UEF 6 (Coef.2) (20 ECTS)

4 matières obligatoires avec TD

- Droit social (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Économie internationale (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Économie de l'entreprise (CM : 36h et TD : 15h) – 5 ECTS
- Informatique (CM : 19h30 et TD : 19h30) – 5 ECTS

UEC 6 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires sans TD

- Droit des affaires 2 (CM : 36h) – 4 ECTS
- Système fiscal français (CM : 36h) – 4 ECTS

1 TD obligatoire

- Anglais, allemand, espagnol, italien ou russe (TD : 19h30) – 2 ECTS

Total 3^{ème} année

Volume horaire par étudiant : 580h30 (415h30 CM + 165h TD)

*Volume horaire total de la licence (L1 + L2 + L3) : 1675h30 (+ 4h de mise à niveau en mathématiques).
ECTS : 60+60+60=180.*

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

ENSEIGNEMENTS

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

UEF1 (coefficient 2 - 15 ECTS)

4 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Droit commun des contrats	27h	1	3	Ecrit 3h	20	1	Ecrit 3h	20	1
Contrat d'assurance	40h	1	4	Ecrit 3h	20	1	Ecrit 3h	20	1
Responsabilité civile extracontractuelle	30h	1	3,5	Ecrit 3h	20	1	Ecrit 3h	20	1
Loi Badinter : indemnisation des victimes des accidents de la circulation	15h	1	2,5	Ecrit 3h	20	1	Ecrit 3h	20	1

UEC1 (coefficient 1 - 9 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Les bases de la comptabilité	20h	1	4	CC	20	2	Prise en compte CC		
Expression écrite	28h	1	5	CC	20	1	Prise en compte CC		
Expression orale	28h	1	5	CC	20	1	Prise en compte CC		

SEMESTRE 6

UEF2 (coefficient 2 - 15 ECTS)

6 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Risques de construction	18h	1	2,5	Ecrit 1h30	20	2	Ecrit 1h30	20	1
Assurance sur la vie	21h	1	2,5	Ecrit 1h30	20	1	Ecrit 1h30	20	1
Prévoyance et santé	21h	1	2,5	Ecrit 1h30	20	1	Ecrit 1h30	20	1
Risques d'entreprise	18h	1	2,5	Ecrit 1h30	20	2	Ecrit 1h30	20	1
Assurance habitation	15h	1	2	Ecrit 1h30	20	1	Ecrit 1h30	20	1
Assurance automobile	32h	1	3	Ecrit 1h30	20	1	Ecrit 1h30	20	1

UEC2 (coefficient 1 - 9 ECTS)

2 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Anglais	40h	1	5	CC	20	1	Prise en compte CC		
Informatique	15h	1	4	CC	20	1	Prise en compte CC		

UEP1 - Mémoire (coefficient 2 - 8 ECTS)

- 10h de méthodologie

Si la note de mémoire est inférieure ou égale à 10/20 au mémoire, le candidat présente une version améliorée de son mémoire dans un délai de 3 mois à compter de la publication des résultats. Ce mémoire ne donne pas lieu à une nouvelle soutenance en seconde session.

UEP2 - Projet tutoré (coefficient 1 - 4 ECTS)

- 8h de méthodologie

La note de première session est prise en compte pour la seconde session.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Le stage en entreprise doit durer 12 semaines au minimum.

Il est assorti d'un suivi de 40h par le tuteur professionnel en entreprise.

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence aux cours doit être dûment justifiée par l'étudiant. En cas d'absences injustifiées répétées équivalant à plus de 15% du volume horaire global par étudiant de la formation, l'étudiant pourra se voir refuser l'accès aux examens. Cette décision est prise par le ou les responsables pédagogiques et l'équipe enseignante et doit être validée par le président de l'Université.

Le redoublement n'est pas autorisé.

Il est organisé la possibilité d'un régime long répartissant les matières de la licence professionnelle sur deux années universitaires pour :

- les étudiants déjà engagés dans la vie active ;
- les étudiants relevant du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- les étudiants ayant des enfants à charge ;
- les étudiants en situation de handicap ;
- les sportifs de haut niveau.

Le régime long est mis en place sur dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'Université, au vu des pièces justificatives fournies.

La répartition des matières est arrêtée par le président de l'Université. Elle est communiquée aux étudiants par le service de scolarité concerné.

Les modalités d'organisation des examens et de conservation des notes obtenues sont les mêmes que dans le régime normal.

Les étudiants qui désirent bénéficier du régime long joignent les pièces justificatives de leur situation à leur demande, au moment de leur inscription auprès du bureau de la scolarité concerné.

LICENCE PROFESSIONNELLE SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

UEF1 (coeffcient 2 - 15 ECTS)

2 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Approche globale des professions de la sécurité et de l'intelligence économique	20h	10h	1	7,5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1
Libertés publiques et droits fondamentaux	30h	15h	1	7,5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1

UEC1 (coeffcient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Procédures civile, pénale et administrative	27h		2	4	Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1
Responsabilités pénale, civile et administrative	30h		1	4	Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1
Langues		15h	1	2	Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1

SEMESTRE 6

UEF2 (coeffcient 2 - 15 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Techniques d'investigation	30h	15h	1	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1
Direction d'enquêtes privées	30h	15h	1	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1
Droits et obligations de l'enquêteur privé	21h	12h	1	3	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1	Ecrit 3h	20	1

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Coefficient matière	ECTS	Modalités d'évaluation 1ère session	Barème	Coefficient épreuve	Modalités d'évaluation 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Procédures spécifiques à la profession d'enquêteurs privés	30h		1	4	Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1
Gestion du cabinet d'enquêtes		20h	1	2	Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1
Droit et enquête d'assurance	15h	15h	1	4	Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1
Informatique		10h	1		Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1
Comptabilité		10h	1		Ecrit 1h30 ou oral	20	1	Ecrit 1h30 ou oral	20	1

Option UEP avec stage :

UEP1 - Mémoire (coefficient 1 - 3 ECTS)

Le mémoire est évalué par une note sur 20, coefficient 1.

UEP2 – Projet tutoré (coefficient 1 - 4 ECTS)

Le projet tutoré est évalué par une note sur 20, coefficient 1.

Le projet tutoré se compose de 120h de TD.

UEP2 – Stage (coefficient 1 - 3 ECTS)

Le stage est évalué par une note sur 20, coefficient 1.

Le stage s'effectue sur 16 semaines.

Option UEP sans stage :

UEP1 - Mémoire (coefficient 1 - 5 ECTS)

Le mémoire est évalué par une note sur 20, coefficient 1.

UEP2 – Projet tutoré (coefficient 1 - 5 ECTS)

Le projet tutoré est évalué par une note sur 20, coefficient 1.

Le projet tutoré se compose de 120h de TD.

**LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MÉTIERS DU DROIT PRIVÉ SPÉCIALITÉ
COLLABORATEUR DE COMMISSAIRE DE JUSTICE**

ENSEIGNEMENTS

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

Module - Fondamentaux de la profession (coefficent 2 - 10 ECTS)

9 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Modalités d'évaluation 1ère session et 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Déontologie	7h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Organisation professionnelle	6h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Statut	4h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Différents postes	3h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Compétences territoriales, compétences matérielles	4h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Responsabilité	6h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
RGPD	3h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Communication en langue française	3h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Communication en langue anglaise	4h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1

Module – Fondamentaux du droit des obligations et du contrat (coefficent 2 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Modalités d'évaluation 1ère session et 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Techniques du droit des obligations	10h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Techniques contractuelles (droit commune ; droit des contrats spéciaux)	10h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Techniques sociétaires	10h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1

Module – Fondamentaux de la procédure civile (coefficent 3 - 10 ECTS)

9 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Modalités d'évaluation 1ère session et 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Environnement juridictionnel	8h	Ecrit 3h	20	1
Les principes généraux du procès	6h	Ecrit 3h	20	1
La signification civile / pénale	6h	Ecrit 3h	20	1
Qualification des décisions de justice / voies de recours	8h	Ecrit 3h	20	1

L'acte de commissaire de justice (acte d'huissier) / les mentions communes	8h	Ecrit 3h	20	1
Le régime des nullités	6h	Ecrit 3h	20	1
Les différents modes introductifs d'instance	6h	Ecrit 3h	20	1
L'injonction de payer	6h	Ecrit 3h	20	1
La computation des délais	6h	Ecrit 3h	20	1

Module - Principe généraux des procédures civiles d'exécution (coefficients 2 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Modalités d'évaluation 1ère session et 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Le « droit » à l'exécution forcée (les protagonistes, principe, tempérament)	8h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
La mise en œuvre de l'exécution forcée (cadre, conditions, conséquences)	8h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Les frais de l'exécution forcée	8h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Le contrôle de l'exécution forcée	8h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1
Exécution mobilière et immobilière	8h	Oral ou écrit 1h30 ou 2h	20	1

Méthodologie et professionnalisation - Apprentissage

Séminaire de rentrée (6h)

Visites de terrain (6h)

Ateliers REX Apprentissage / Cas pratiques et travaux collectifs / Recherche, veille et actualité professionnelles (12h)

Module Evaluations

Galops d'essai ; Examens (Intensifs – hors contrôle continu) (18h)

SEMESTRE 6

Module - Les préalables pratiques (coefficients 3 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Modalités d'évaluation 1ère session et 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Aux procédures civiles d'exécution	25h	Ecrit 3h	20	1
Au constat	25h	Ecrit 3h	20	1
A l'inventaire	25h	Ecrit 3h	20	1

Module - Les préalables pratiques (coefficients 3 - 10 ECTS)

7 matières obligatoires :

Matières	Volume horaire	Modalités d'évaluation 1ère session et 2nd session	Barème	Coefficient épreuve
Les différentes mesures d'exécution	10h	Ecrit 3h	20	1
La gestion d'une procédure de saisie-attribution	15h	Ecrit 3h	20	1
La gestion d'une procédure de saisie-vente	10h	Ecrit 3h	20	1
La gestion d'une procédure d'expulsion	15h	Ecrit 3h	20	1
La gestion d'une procédure de saisie des rémunérations	10h	Ecrit 3h	20	1

Conditions temporelles de l'exécution	10h	Ecrit 3h	20	1
Les principales difficultés d'exécution	10h	Ecrit 3h	20	1

Méthodologie et professionnalisation – Apprentissage

Conférences de professionnels / Visites de terrain (36h)

Ateliers REX Apprentissage / Cas pratiques et travaux collectifs / Recherche, veille et actualité professionnelles (36h)

Module Evaluations (coeffcient 1)

Galops d'essai ; Examens (Intensifs – hors contrôle continu) (18h)

Présentation Rapport d'activité problématisé / Bilan d'apprentissage (6h)

Le rapport d'activité et le bilan d'apprentissage font l'objet d'une soutenance notée sur 20 (Coefficient 1).

Règles spécifiques de 3ème année

Le redoublement n'est pas autorisé.

RÈGLEMENT DES EXAMENS DE LA LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Article 1

Les épreuves conduisant à la licence Administration économique et sociale sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après.

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 2

La première session comporte deux périodes d'examens. Les épreuves portant sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du 1er semestre ont lieu en janvier-février. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.

Pour la totalité des autres enseignements, les épreuves écrites et orales ont lieu en mai-juin-juillet à l'issue du deuxième semestre.

Article 3

Chaque semestre est composé de deux unités : une unité d'enseignements fondamentaux et une unité d'enseignements complémentaires.

Les unités d'enseignements fondamentaux sont affectées du coefficient 2 et les unités d'enseignements complémentaires sont affectées du coefficient 1.

Article 4

Les unités d'enseignements fondamentaux rassemblent, pour chaque étudiant, des cours magistraux retenus au titre des travaux dirigés ainsi que les travaux dirigés qui les accompagnent.

Les unités d'enseignements complémentaires rassemblent, pour chaque étudiant, les cours magistraux, certains pouvant être dotés de travaux dirigés, ainsi que les enseignements faisant l'objet uniquement de travaux dirigés.

Article 5

Les enseignements magistraux des unités d'enseignements fondamentaux font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de trois heures ainsi que l'enseignement d'*Introduction à l'étude du droit et droit civil en UEC1*.

L'enseignement d'informatique donne lieu uniquement à une note de contrôle continu.

Article 6

Pour les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen. En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc...). L'usage de tous recueils ou documents comportant des annotations personnelles est interdit. Toute fraude ou tentative de fraude est passible de poursuites disciplinaires.

Article 7

Les travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu dont la note, établie sous la responsabilité de l'enseignant chargé de dispenser le cours magistral, est déterminée en tenant compte des connaissances de l'étudiant, de son assiduité, de ses aptitudes au traitement des questions qui lui sont soumises, des progrès accomplis.

Les travaux dirigés de langue à caractère obligatoire donnent lieu chaque semestre à une note sur 10 résultant, à part égale, d'une épreuve écrite - ou orale sur décision du Président - et d'un contrôle continu des aptitudes et des connaissances.

Article 8

A l'exception de la matière *Introduction à l'étude du droit et droit civil*, les matières des unités d'enseignements complémentaires sont sanctionnées par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à une épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études concernée ou sur décision du président de l'Université.

L'enseignement d'informatique donne lieu uniquement à une note de contrôle continu. L'enseignement de techniques quantitatives – mathématiques (UEC4) donne lieu à une note sur 10 résultant, à part égale, d'une épreuve écrite - ou orale sur décision du Président - et d'un contrôle continu des aptitudes et des connaissances.

Article 9

La note obtenue à un semestre résulte de la moyenne des unités d'enseignements affectées de leur coefficient.

Un semestre est validable par le jury d'examens lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

La note obtenue à une unité d'enseignements résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ladite unité.

Une unité d'enseignements est validable par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une matière est validable par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Article 10

L'étudiant est reçu à chacune des années d'études s'il a obtenu la moyenne générale qui est calculée à partir des moyennes des unités d'enseignements, la note moyenne obtenue pour chaque unité d'enseignements étant affectée du coefficient de celle-ci.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 : passable, 13 : assez bien; 15 : bien; 17 : très bien).

Un maximum de 2 points par semestre peut être attribué au titre des activités sportives pratiquées à l'Université Paris II figurant dans une liste de disciplines arrêtée chaque année par le Président de l'Université (activités qualifiantes). Ces points sont pris en compte dans le calcul de la moyenne générale de l'unité d'enseignements complémentaires du ou des semestres concernés pas l'activité sportive.

Par dérogation à l'alinéa 1, les étudiants en situation de handicap identifiés au Relais Handicap Santé ne pouvant pas pratiquer les activités physiques proposées par le service des sports de Paris II en raison de leur handicap peuvent néanmoins obtenir des points sport dès lors que leur pratique sportive s'accomplit dans un club membre de la fédération HandiSport d'une part, et que la discipline figure parmi la liste des activités qualifiantes d'autre part. Un suivi en vue de l'évaluation sera effectué par un enseignant du service des sports.

Pour être évalué, tout étudiant doit assister à un minimum de 10 cours semestriels sur les 12 enseignés, une seule séance de cours par semaine étant validée par l'enseignant du service des sports. Les points sont attribués par les enseignants du service des sports selon le barème suivant :

- 0 à 1 point pour l'investissement ;
- 0 à 0,5 point pour le niveau atteint ;
- 0 à 0,5 point pour la pratique compétitive.

Un étudiant qui redouble et qui a validé l'unité complémentaire d'un semestre ne peut obtenir de points sport pour ce même semestre (UEC)

Dans le cas de double cursus, l'étudiant choisit, au moment de son inscription auprès du service de scolarité ou du service des sports, le diplôme au titre duquel il désire que soient attribués les points supplémentaires obtenus en application du présent article.

Article 12

Lorsqu'en cas de double cursus, au titre d'une même année universitaire, des épreuves portent sur des matières communes obligatoires, les étudiants ne subissent qu'une seule épreuve à condition que l'épreuve soit de même nature. La note obtenue est validée deux fois.

Article 13

Les étudiants admis à l'issue de la 2^{ème} année de Licence mention Administration économique et sociale, se verront délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme d'études universitaire générales (DEUG) Administration économique et sociale.

Article 14

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves.

TITRE 2 : SECONDE SESSION

Article 15

La seconde session est organisée au titre des unités d'enseignements que l'étudiant n'a pas validées à la première session.

Article 18

Le candidat présente lors de la seconde session, organisée au titre des unités d'enseignements qu'il n'a pas validées, les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. Il n'est pas tenu compte, lors de la seconde session, des notes de contrôle continu obtenues dans les matières assorties de travaux dirigés.

Par dérogation à cette disposition, la note de contrôle continu en informatique est conservée quelle qu'elle soit.

Les points supplémentaires obtenus à la 1^{ère} session au titre des enseignements facultatifs de langues et de sports, sont définitivement acquis, quels qu'ils soient.

Article 19

En cas d'échec à la deuxième session, le semestre, les unités d'enseignements dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne générale lui sont définitivement acquis ainsi que les matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Article 18

L'étudiant est autorisé à s'inscrire en 2^{ème} année de licence économie gestion mention Administration « économique et sociale » si il a obtenu les Unités d'Enseignements Fondamentaux et au moins l'une des deux Unités d'Enseignements Complémentaires.

TITRE 3 : REGIMES SPECIAUX

Article 19

Dispense d'assiduité

Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, peuvent être dispensés de TD. Ils devront en faire la demande écrite au président de l'université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'étude au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. L'étudiant dispose d'un mois et demi après le début des cours du 1^{er} semestre pour demander le bénéfice de ce régime, sauf cas de force majeure.

Par dérogation à ces dispositions, sur avis du médecin de médecine préventive, le président de l'Université pourra accorder à tout étudiant présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, une dispense d'assiduité pour un semestre seulement.

Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l'enseignant.

1^{ère} ANNEE DE LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1^{er} semestre

Epreuves

Notes

Unité d'enseignements fondamentaux 1

3 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

Macroéconomie	Ecrit*	/20
	TD	/20
Techniques quantitatives	Ecrit*	/20
	TD	/20
Droit constitutionnel	Ecrit*	/20
	TD	/20

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements fondamentaux est affectée du coefficient 2

/40

Unité d'enseignements complémentaires 1

2 matières obligatoires

Introduction à l'étude du droit et du droit civil	Ecrit*	/20	Moyenne des 2 notes
	TD	/20	
Problèmes économiques contemporains	Ecrit***	/10	
1 matière obligatoire donnant lieu à 1h30 de TD par semaine			
• Anglais	Ecrit***	/10	Moyenne des 2 notes
	TD	/10	

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements complémentaires est affectée du coefficient 1

/20

2^e semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 2

4 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

Microéconomie	Ecrit*	/20
	TD	/20
Techniques quantitatives (statistiques)	Ecrit*	/20
	TD	/20
Institutions administratives	Ecrit*	/20
	TD	/20
Mécanismes comptables fondamentaux	Ecrit*	/20
	TD	/20

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements fondamentaux est affectée du coefficient 2

/40

Unité d'enseignements complémentaires 2

2 matières obligatoires donnant lieu à 3 h d'enseignement par semaine

Histoire économique et sociale de la France contemporaine	Oral**	/10
Cadres juridiques de la vie économique	Oral**	/10

Une matière obligatoire donnant lieu à 1h30 de TD par semaine

Langues étrangères au choix anglais, allemand, espagnol, italien, russe)	Oral**	/10	Moyenne des 2 notes
	TD	/10	

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements complémentaires est affectée du coefficient 1

/20

TOTAL: /120

* Ecrit : 3 h

** Ou écrit de 1h30 sur décision du Président

*** Ecrit : 1h30

2^{ème} ANNEE DE LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1^{er} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 3

3 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

Droit des obligations	Ecrit*	/20
	TD	/20
Économie monétaire	Ecrit*	/20
	TD	/20
Techniques quantitatives (statistiques)	Ecrit*	/20
	TD	/20

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements fondamentaux est affectée du coefficient 2

/40

Unité d'enseignements complémentaires 3

2 matières obligatoires donnant lieu à 3h d'enseignement par semaine

Droit pénal	Oral**	/10
Comptabilité nationale	Oral**	/10

2 matières obligatoires donnant lieu à 1h30 de TD par semaine

Informatique	TD	/10	Moyenne des 2 notes /20
Anglais	Ecrit***	/10	
	TD	/10	

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements complémentaires est affectée du coefficient 1

2^e semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 4

3 matières obligatoires avec TD

Économie internationale	Ecrit*	/10
	TD	/10
Droit des affaires	Ecrit*	/10
	TD	/10
Comptabilité privée	Ecrit*	/10
	TD	/10

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements fondamentaux est affectée du coefficient 2

/40

Unité d'enseignements complémentaires 4

2 matières obligatoires donnant lieu à 3h d'enseignement par semaine

● Finances publiques	Oral**	/10
----------------------	--------	-----

Problèmes sociaux contemporains	Oral**	/10	
2 matières obligatoires donnant lieu à 1h30 de TD par semaine			
Techniques quantitatives (mathématiques)	Oral** TD	/10 /10	Moyenne des 2 notes
Langues étrangères au choix anglais, allemand, espagnol, italien, russe)	Oral** TD	/10 /10	Moyenne des 2 notes
La moyenne des notes de l'unité d'enseignements complémentaires est affectée du coefficient 1			/20
			TOTAL : /120

* Ecrit de 3h.

** Ou écrit de 1h30 sur décision du Président

*** Ecrit d'une durée de 1h30

3ème ANNEE DE LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1er semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 5

4 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

Comptabilité des sociétés	Ecrit* TD	/20 /10	
Droit des affaires 1	Ecrit* TD	/20 /10	
Gestion financière de l'entreprise	Ecrit* TD	/20 /10	
Sondages techniques quantitatives	Ecrit* TD	/20 /10	

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements fondamentaux est affectée du coefficient 2

/40

Unité d'enseignements complémentaires 5

2 matières obligatoires donnant lieu à 3h d'enseignement par semaine

• Economie européenne	Oral**	/10	
• Management responsable des organisations et développement durable	Oral**	/10	

1 matière obligatoire donnant lieu à 1h30 de TD par semaine

Anglais	Oral** TD	/10 /10	Moyenne des 2 notes
La moyenne des notes de l'unité d'enseignements complémentaires est affectée du coefficient 1			/20

2e semestre Unité d'enseignements fondamentaux 6

4 matières obligatoires avec TD

Droit social	Ecrit*	/20
	TD	/10
Economie internationale	Ecrit*	/20
	TD	/10
Economie de l'entreprise	Ecrit*	/20
	TD	/10
Informatique	TD	/20

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements fondamentaux est affectée du coefficient 2 **/40**

Unité d'enseignements complémentaires 6**2 matières obligatoires donnant lieu à 3h d'enseignement par semaine**

Droit des affaires 2	Oral**	/10
Système fiscal français	Oral**	/10

1 matière obligatoire donnant lieu à 1h30 de TD par semaine

Langues étrangères au choix anglais, allemand, espagnol, italien, russe)	Oral**	/10	Moyenne des 2 notes
	TD	/10	

La moyenne des notes de l'unité d'enseignements complémentaires est affectée du coefficient 1 **/20**

TOTAL : /120

* Ecrit de 3h.

** Ou écrit de 1h30 sur décision du Président

*** Ecrit d'une durée de 1h30